



**SUD-Rail Lyon** - 2, rue Claudius Collonge 69002 LYON  
 Tél. SNCF : 542 028 Tél. PTT : 04 78 38 15 08  
 Fax SNCF : 543 917 Fax PTT : 04 72 40 39 17  
 Mail : [sudraillyon@gmail.com](mailto:sudraillyon@gmail.com)  
 Site Internet : [www.sudraillyon.org](http://www.sudraillyon.org)

N° 005 - Octobre 2014



**Journal SUD-Rail de l'EQUIPEMENT - Région de Lyon**



# Cogner ou convaincre ?

Juin dernier, grève à la SNCF ...

Une de ses caractéristiques principales a été la mise en oeuvre d'un matraquage médiatique sans précédent, censé nous expliquer les bienfaits de ce projet de loi de réforme. Malgré cela, nous avons tous pu noter la forte mobilisation. Une vraie prise de conscience, une vraie mobilisation ont eu lieu !

Puis, après ce conflit, un phénomène nouveau est apparu ... Une pluie de sanctions à l'encontre des grévistes, pour des motifs parfaitement farfelus. Comment expliquer ce phénomène ? Par des actes répréhensibles de la part des grévistes ? Même pas ! Alors ?...

Alors reste l'hypothèse de la colère ; colère de ces dirigeants qui ne s'attendaient pas à une telle contestation, ni à sa persistance.

Notons que pour faire taire une contestation jugée désagréable, deux solutions existent :

Premièrement, l'exposition d'arguments suffisamment pertinents et justes pour "clouer le bec" aux contradicteurs. Là, c'est la méthode "grande classe".

Mais quand ça ne marche pas ( et c'est le cas ), que la contestation persiste, que l'argumentaire devient inopérant, voire grotesque, alors il ne reste plus que la seconde méthode : la violence, les punitions ... pour intimider le contradicteur, le faire taire coûte que coûte. Faut-il que les arguments employés initialement aient été de bien piètre qualité !

**Frapper fort puisque convaincre est devenu impossible, voilà la solution...**

Nous sommes un "danger" pour la Direction car dans les mois qui viennent nous saurons rappeler la triste réalité : notre réglementation du travail est abrogée, les conditions de travail se détériorent, les accidents augmentent, la dette de l'entreprise ne s'est pas stabilisée comme prévu mais continue à croître, les relations entre EPIC mère et filles engendreront un inextricable désordre, etc...Il est là, le danger, pour la Direction. D'où sa volonté de faire taire les contestataires, ceux qui se battent.

Mais ne lui déplaît, SUD-Rail ne se laissera pas intimider et saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour défendre les cheminot-e-s.

**LA VOIE DU SUD**  
*sous le ballast, ... la plage ?!*



# DRAME SUR LE RAIL

## Brétigny, Denguin, etc... ?

Le 17 Juillet dernier, un nouveau drame a secoué notre entreprise, l'accident de Denguin ...

Un train rattrape un autre et le percute violemment. L'enquête montrera qu'il s'agit d'un problème de baisse d'isolement des circuits dans une armoire électrique.

La réaction de la Direction a été, comme à son habitude, de lancer une grande opération de communication. Branle-bas de combat ! Elle impose de toute urgence la vérification de l'isolement de toutes les armoires électriques par les agents du SEG. Fort bien, mais après ?

Plutôt que des opérations médiatiques, SUD-Rail dénonce la politique menée depuis des années et qui a pour but de réduire fortement les opérations de maintenance : espacer les pas de maintenance, réduire le nettoyage des guérites et leur dératisation ... Il y a nécessité de faire machine arrière.



J. B. B.

Mais si cette exigence est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Encore faut-il que les agents effectuant ces contrôles soient en mesure de mener à bien cette mission, jusqu'à son terme : prise de la mesure d'isolement, compréhension correcte de la valeur trouvée, recherche d'éventuels défauts, réparation et remplacement d'appareillage, etc...

Si le travail consiste seulement à multiplier les mesures d'isolement sans jamais réagir et sans jamais effectuer des réparations, alors nous risquons d'autres accidents graves.

Il nous faut donc aussi revendiquer des conditions de travail adéquates. Du personnel bien formé, qui ne soit pas constamment soumis aux impératifs de rendement, qui ait du temps pour traiter correctement les problèmes techniques quand ils se présentent ...

Exigeons des équipes travaux ( type RR ) en nombre suffisant pour venir prêter "main forte" quand le besoin s'en fait sentir. La maintenance d'une infrastructure, ce n'est pas seulement la maintenance préventive, c'est aussi la maintenance corrective. C'est à cette condition que nous améliorerons la qualité et la fiabilité du réseau, que nous ferons reculer le risque d'accident grave. Nul besoin d'opération de Com pour cela.

Mais il faut doter les équipes des effectifs nécessaires pour garantir la sécurité ferroviaire sur le réseau.



# C'est pour une Enquête !!!



Denguin, Brétigny, ... la facture est lourde, le doute s'insinue quant à la fiabilité du réseau ... Pour faire échec à ce triste sentiment, la Direction propose une grande enquête "*Voie libre - modernisons notre sécurité*", à destination de tous les agents, chacun étant invité à s'exprimer librement.

Une enquête ? Pourquoi pas, ça ne mange pas de pain !  
Cependant, quelques remarques :

- Alors qu'enquêtes et opérations de com se multiplient, comment expliquer le sentiment de plus en plus partagé par les agents ..." on ne nous écoute pas,...ils font bien comme ils veulent "... plus on nous demande notre avis, moins il est pris en compte ? Si la Direction veut impliquer son personnel dans la définition des politiques de sécurité, elle peut fort bien utiliser l'outil officiel mis à sa disposition, à savoir les CHSCT. Leur donner de vrais moyens pour fonctionner, les écouter, les respecter, retenir leurs préconisations ...
- Enfin, le fait que cette enquête ne se fasse que par le biais de l'Intranet nous laisse dubitatif. Ne risque-t-on pas de voir dans les réponses apportées une surreprésentation des agents cadres ou agents de maîtrise, par le simple fait que ces agents disposent, à portée de main, d'un ordinateur professionnel ? Les agents d'exécution, plus proches du terrain que des bureaux informatisés, seront sans doute moins disposés à participer à cette consultation. Alors ?...Alors oui, à une enquête pour tous, mais non à une enquête qui aurait des réponses majoritairement issues d'un encadrement qui a une vision personnelle de la sécurité parfois très éloignée de celle des "agents de terrain" !

SUD-Rail sera très attentif à cet aspect du problème et interpellera la Direction.

## Le Compte n'y est PAS !

**Décomptes de grève : attention aux retenues sur salaires injustifiées...**

Suite au conflit de Juin, les délégations SUD-Rail et CGT de l'Infrapôle Rhodanien avaient déclenché une Demande de Concertation Immédiate auprès de la Direction pour traiter les difficultés liées au calcul des retenues financières de la grève. Malgré cela, des anomalies persistent. Des sommes trop importantes ont parfois été retenues !!!

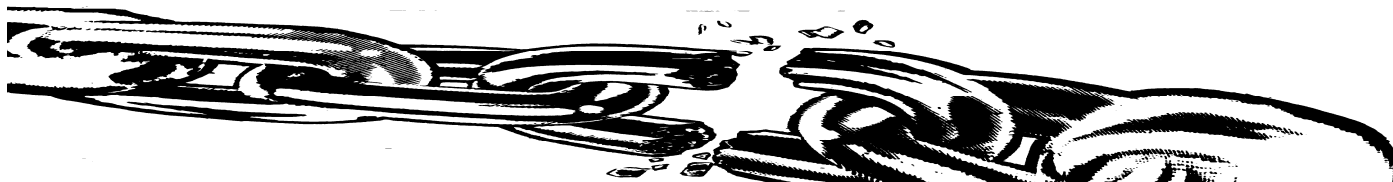
SUD-Rail te propose une petite méthode simple pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur concernant ton décompte.

Consulte ta fiche individuelle ( où sont portés les congés, RU, TC, RN... ) du mois de Juin et note le nombre de journées ( ou 1/2 journée ) de grève effectuées : DC correspond à 1 journée, DB à 1/2 journée.

Puis tu recherches le coût unitaire d'une journée de grève. Tu le trouveras sur une de tes fiches de paie d'un mois où une grève de 24h avait eu lieu ( par ex. octobre 2013 ), sous l'appellation "cessation concertée de travail".

Enfin il te suffit de multiplier le nombre de jours de grève ( DC + DB ) par le coût unitaire pour obtenir la somme que la Direction doit te prélever. Tu vérifies qu'elle correspond bien aux prélèvements réellement effectués sur tes fiches de paie de Juin et Juillet.

Si un écart important est perçu, tu interpelles ton DPx, la Direction, le syndicat SUD-Rail....



## Respect de la réglementation du travail et du RH0077

# **SUD-Rail saisit le Comité du travail Régional**

SUD-Rail avait prévenu et alerté les cheminot-e-s, mais malheureusement comme prévu, la Loi ferroviaire a supprimé la réglementation du travail des cheminots (le RH0077) et ce contrairement à ce que prétendaient la direction et les syndicats à sa botte.

Le RH0077 n'est maintenu temporairement que jusqu'en 2016, le temps que la direction et le gouvernement essayent de fortement dégrader nos conditions de travail à l'occasion de la négociation sur notre future convention collective (moins de repos, plus de temps de travail annuel, plus de travail effectif et d'amplitude, etc...!!!)

SUD-Rail continue malgré tout à défendre notre réglementation du travail et à la faire respecter. Nous avons saisi récemment le Comité du Travail, où siège l'inspection du travail, pour faire respecter l'application du RH0077 à l'Infrapole LGV Lyon Med bafoué sur cet établissement depuis des années.

En effet, contrairement aux règles relatives à l'alternance jour/nuit à l'Équipement, la direction refuse de programmer les « montées de nuit » dans les programmes semestriels en prétendant que les agents sur cet établissement seraient en « roulement » comme les agents de circulation travaillant en 2 ou 3x8 dans les postes d'aiguillage !!! Du coup les agents se retrouvent avec un premier repos périodique réduit à moins de 36 heures et se font voler leurs repos supplémentaires pour les accoler aux repos doubles. Le comble c'est qu'ils ne récupèrent pas non plus leurs jours fériés accolés aux repos doubles quand ils commencent leur grande période de travail durant ce jour férié.

Le Comité du Travail se réunira le 25 novembre 2014, SUD-Rail y défendra les intérêts des agents de l'Infrapole LGV.

Mais dans les mois qui viennent ce sont tous les cheminots de l'Équipement qui devront se mobiliser pour défendre le RH0077 et leurs conditions de travail déjà suffisamment dégradées avec l'augmentation du travail de nuit et de week-end.

### **Résister, s'organiser, gagner ... Ensemble !!**

Le syndicat, c'est l'outil des salariés qui veulent lutter contre les injustices, défendre leurs droits, se faire respecter ...

### **Je souhaite rejoindre le syndicat SUD-Rail.**

Nom, Prénom .....

Établissement : .....

Adresse Administrative:.....

Téléphone Portable : .....

Adresse E-Mail : .....

A retourner par pli de service à **SUD-Rail Lyon, 2 rue Claudius Collonges, CRT LYON** ou à remettre à un militant ou délégué SUD.

